

Compte rendu de séance

Séance du 19 Octobre 2021

L' an 2021 et le 19 Octobre à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Mairie de Saint-Baudel sous la présidence de PINCZON DU SEL Fabienne Maire

Présents : Mmes : DAGAUD Céline, DAGOIS Sylvie, PINCZON du SEL Fabienne, TREHIOU Nadine, YGNACE Laëtitia, MM : BONNET Michel, de MAISTRE Mathieu, LAPLAINE Julien

Absent excusé : M. COCU Thomas

Absents avec pouvoirs : M. POINTEREAU Christophe pouvoir à Mme PINCZON du SEL Fabienne - M. VIDAL Pierre pouvoir à M. BONNET Michel

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 8

Date de la convocation : 08/10/2021

Date d'affichage : 08/10/2021

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous Préfecture de Saint Amand Montrond
le : 22/10/2021

et publication ou notification
du : 22/10/2021

A été nommé(e) secrétaire : Mme YGNACE Laëtitia

Approbation à l'unanimité du compte rendu de la séance du 13/09/2021

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

1. Implantation d'une antenne de téléphonie mobile - contrat de bail avec PHOENIX FRANCE INFRASTRUCTURES - 2021_022
2. Révision des indemnités d'occupation des terrains communaux 2021 - Indice National des Fermages - 2021_023
3. Augmentation loyer communal au 01 janvier 2022 - 2021_024
4. CDC Arnon Boischaux Cher - rapports du délégataire du service public d'assainissement collectif 2020 - 2021_025
5. CDC Arnon Boischaux Cher- rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif en DSP 2020 - 2021_026
6. Décision modificative budgétaire n°2 - budget primitif 2021 : virement de crédits entre chapitres/dépenses de fonctionnement - 2021_027
7. Vente de matériel communal non utilisé - 2021_028

**Implantation d'une antenne de téléphonie mobile - contrat de bail avec PHOENIX FRANCE
INFRASTRUCTURES
réf : 2021_022**

Madame le Maire rappelle au conseil qu'elle a été saisie d'une demande d'implantation d'un relais téléphonique mobile par la Société BOUYGUES TELECOM en vue d'offrir à ses habitants une couverture de qualité.

L'emplacement retenu pour ce projet d'installation est situé sur la propriété de la commune de SAINT-BAUDEL au lieu-dit « Les Gouvineries », références cadastrales section ZD parcelle 45, avec la mise à disposition d'une emprise de terrain d'une surface d'environ 50 m2.

Madame le Maire présente la convention du contrat de bail entre la commune de SAINT-BAUDEL et la société PHOENIX FRANCE INFRASTRUCTURES à qui a été attribué le marché afin de permettre l'installation de cette antenne avec les conditions annoncées dans le présent contrat de bail.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les termes du contrat de bail avec PHOENIX FRANCE INFRASTRUCTURES
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le contrat de bail présenté ;
- **ANNEXES JOINTES** à la présente délibération : contrat de bail avec le plan d'implantation.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Révision des indemnités d'occupation des terrains communaux 2021 - Indice National des Fermages
réf : 2021_023

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'arrêté N° 2021-1099 du 29 septembre 2021 fixant l'actualisation des valeurs locatives 2021 des terres, des bâtiments d'exploitation et des bâtiments d'habitation loués dans le cadre des nouveaux baux ruraux ou à renouveler vient de paraître.

Conformément à l'arrêté ministériel du 12 juillet 2021 (journal officiel du 20 juillet 2021), l'indice national des fermages s'établit pour l'année 2021 à la valeur de 106.48 (base 100 en 2009).

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'indice national des fermages 2021 par rapport à l'année 2020 est de + 1.09 %. Cette variation s'applique directement aux baux en cours dont l'échéance annuelle de fermage se situe entre le 30 septembre 2021 et le 29 septembre 2022 à l'exception des baux concernant les cultures pérennes et qui, au choix des parties auraient été exprimés en quantité de denrée pour toute la durée du contrat.

Il convient donc d'appliquer cette variation aux personnes qui exploitent les terrains communaux :

LOCATAIRES	Fermage 2020	Augmentation 2021 + 1.09 %	Fermage 2021
PAPILLON MICHEL	270,15 €	2,94 €	273,09 €
SCEA DE BEAUCHEMIN	1 574,96 €	17,17 €	1 592,13 €
GERY DOMINIQUE	1 472,98 €	16,06 €	1 489,04 €

POINTEREAU CHRISTOPHE	451,81 €	4,92 €	456,73 €
LEFORT BERNARD	25,91 €	0,28 €	26,19 €
SYNDICAT DE CHASSE ST BAUDEL	414,58 €	4,52 €	419,10 €
TOTAL	4 210,39 €	45,89 €	4 256,28 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Décide d'appliquer l'augmentation de l'indemnité d'occupation des terrains communaux de + 1.09 % comme prévu par l'indice national des fermages de 2021.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Augmentation loyer communal au 01 janvier 2022
réf : 2021_024

Madame le Maire rappelle qu'il y a lieu de réviser chaque année, à la date anniversaire, le montant annuel des loyers communaux.

Cette augmentation se fait sur la base de l'indice de référence des loyers du 3ème trimestre de chaque année.

Le calcul s'effectue ainsi : ancien loyer annuel x nouvel indice / ancien indice = nouveau loyer annuel.

1/ pour le logement situé 35 Rue Principale - date anniversaire : 1er janvier
 $365.16 \text{ €} \times 131.67 / 130.59 = \mathbf{368.18 \text{ € au 1 er janvier 2022}}$

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la méthode de calcul et les augmentations ci-dessus.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

CDC Arnon Boischaud Cher - rapports du délégataire du service public d'assainissement collectif 2020
réf : 2021_025

Madame le Maire demande aux membres du Conseil municipal, s'ils ont bien pris connaissance des rapports de la communauté de communes au titre de l'année 2020 remis par VEOLIA EAU, délégataire du service public de l'assainissement collectif.

Le premier pour les communes de Lignières, Châteauneuf-sur-Cher, Corquoy, Saint Symphorien, Venesmes, Saint Loup des Chaumes, Saint Baudel, Uzay le Venon et Vallenay, le deuxième pour la commune de Levet.

Il est rappelé que ces rapports sont transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Après examen desdits rapports, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de ne pas approuver les rapports présentés par 0 VOIX POUR - 6 VOIX CONTRE - 4 ABSTENTIONS

A la majorité (pour : 0 contre : 6 abstentions : 4)

Vente de matériel communal non utilisé
réf : 2021_028

Madame le Maire expose aux membres de l'assemblée la nécessité de vendre du matériel communal non utilisé par le service technique communal.

Elle propose de mettre en vente le tracteur tondeuse non utilisé acheté le 31/12/1996, n° inventaire 96-2157-26 au prix de 750.00 € à tout public.

Après la vente de ce bien, il sera sorti de l'inventaire, la recette sera portée au budget communal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de mettre en vente le matériel communal désigné ci-dessus au prix de 750.00 € ;
- DE REALISER la vente à tout public au prix de 750.00 € ;
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

à l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

Complément de compte-rendu:

Séance levée à: 20:30

En mairie, le 22/10/2021
Le Maire

Fabienne PINCZON DU SÉL⁶⁰ (Chef)

